

CONSEIL DE QUARTIER « PLATEAU/FORT/PROCESSION/FONTAINE DE VILLIERS »

Mercredi 28 juin 2017

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Catherine CHICHEPORTICHE

Co-président : Olivier TRAYAUX

Administration : Christophe BOIN (DGS) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : D. MORAND

Absents excusés : G. COIA, M. DEBORD, M. JOSPIN, S. JULOU, A. MENARD, A. CATINAUD

Collège des institutionnels

Présents : S. GIROD, ML. JAGOURY, M. KIRCHHOFFER, F. ROCHEREAU, R. GRACIA

Absents excusés : C. KOMANIECKI, C. SIGNORET

Invités

Jean Pierre CHAFFAUD – Maire Adjoint en charge des affaires techniques

Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et du Numérique

Angéline AVE – Services Techniques

Ordre du jour

- Projet Halle du Fort
- Reprise des dalles autour de la Place Sainte Bernadette
- Travaux pistes cyclables Fort/Centre-ville
- Aménagement de la circulation sur le quartier (rue du Tilleul, avenue Albert Sarraut, rue du Moulin à Vent)
- Travaux rue Dauphine
- Projet de rénovation Procession I3F

- Communications diverses
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Projet Halle du Fort C. CHICHEPORTICHE JP. CHAFFAUD C. BOIN</p>	<p><u>Rappel des objectifs</u> : répondre à la demande des riverains d'aménager cet espace afin d'amoinrir les nuisances engendrées et répondre à la demande des associations d'avoir un local mieux adapté à leurs activités de stockage et de distribution de produits alimentaires bio.</p> <p>Globalement, les travaux avancent bien pour une fin chantier prévisionnelle aux alentours du 8 septembre. Les tags de cette semaine ont immédiatement été enlevés.</p> <p><u>Point travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux extérieurs presque terminés : restent notamment l'aménagement en végétaux et le traitement du sol, - Travaux intérieurs à finaliser. <p><u>Point fonctionnement</u> : les associations GAEL et AMAP devraient pouvoir utiliser cette installation début septembre en raison d'une fois par semaine. Son utilisation est à ce jour sans participation financière. Cet ouvrage pourrait s'ouvrir à d'autres associations en fonction des créneaux disponibles. Un marché éphémère est également en réflexion.</p> <p>Il est à signaler la demande d'implantation de racks à vélos appartenant à la Poste à proximité des containers Tissecot afin d'y stocker les vélos de quelques facteurs souhaitant bénéficier de cette adaptation après leur tournée. La Ville a partiellement validé cet aménagement mais il reste à définir l'emplacement et les caractéristiques de l'abri à vélos courant juillet.</p> <p>Mr Rochereau félicite la Ville du projet de la Halle du Fort mais craint toutefois la pérennité des nuisances sonores à proximité de son domicile causées par les jeunes. Il suggère la coupure de l'éclairage du candélabre situé à son niveau la nuit pour éviter le squat des jeunes (réalisation en cours à 22h30 à titre expérimental).</p>
<p>Reprise des dalles autour de la Place Sainte Bernadette JP. CHAFFAUD</p>	<p>La reprise du dallage défectueux est terminée sur l'ensemble de la place, notamment au niveau du restaurant le Bistrot du Fort, de l'auto-école, de Simply market mais également au niveau de la sortie du parking de la résidence et de l'opticien.</p>

<p>C. BOIN</p>	<p>Le Grand Paris Sud Est Avenir travaille actuellement sur l'aménagement de l'avenue du Fort (voirie territoriale) pour reprendre le plateau surélevé vieillissant.</p> <p>Mr Kirchhoffer signale une nouvelle fois l'effondrement des trottoirs et des avaloirs de l'avenue Charles de Gaulle et de certaines rues adjacentes. La situation s'est aggravée.</p> <p>Monsieur Boin répond que les services techniques ont interpellé le territoire à ce sujet. La Ville est en attente d'une réponse.</p>
<p>Travaux pistes cyclables Fort/Centre-ville AM BOURDINAUD C. BOIN</p>	<p><u>Rappel du projet</u> : création d'une piste cyclable pour rejoindre le collège du Fort depuis l'avenue Charles de Gaulle et pour rejoindre également le centre-ville en passant derrière la fermette Halévy.</p> <p>Création actée par la Ville pour un démarrage travaux fin juillet d'une durée de 3 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mail du Fort : mise en place d'un revêtement et d'un réseau d'éclairage public - Allée des Douves : trottoir élargi pour accueillir la piste, reprise du tapis de la chaussée et marquage de zones de stationnements (priorité pour la rentrée septembre) - Derrière la fermette Halévy : mise en place d'un revêtement depuis la piste Halévy jusqu'au parking du centre administratif jusqu'à l'avenue Winston Churchill - Création d'un plateau surélevé pour franchir l'avenue Winston Churchill et rejoindre la place du Village. <p>Cout de l'opération : environ 500 000 € TTC</p> <p>Subventions : 30 % par le Conseil départemental, 50 % par le Conseil régional et 20 000 € par la Réserve parlementaire.</p> <p>Question de Mr Kirchhoffer : avez-vous prévu du stationnement vélos pour les personnes se rendant au marché le samedi matin notamment ?</p> <p>Réponse de Mr Boin : du stationnement vélos est prévu dans le cadre du projet Centre-ville et bourg ancien.</p>
<p>Aménagement de la circulation dans le quartier C. CHICHEPORTICHE AM BOURDINAUD</p>	<p>A la suite des réunions de quartiers et des groupes de travail, il a été décidé de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans le secteur et notamment rue Gabriel Péri, rue du Tilleul, avenue Albert Sarraut et rue du Moulin à Vent.</p> <p>Il est rappelé que Mr Trayaux, Maire adjoint en charge de la vie associative, des fêtes et manifestations, avait déjà émis un courrier en direction des associations sportives pour leur rappeler l'interdiction de stationner sur les trottoirs de la route de la Queue-en-Brie et qu'il y avait un parking dédié à 200 mètres de cette zone. Par ailleurs, la Police municipale est intervenue à plusieurs reprises pour verbaliser.</p> <p>Suite à la réunion du groupe de travail du mois de mai dernier, il a été décidé :</p>

- La mise en sens unique de l'avenue Albert Sarraut,
- La matérialisation des places de stationnements rue du Tilleul,
- La mise en sécurité du carrefour rue du Moulin à Vent / Route de la Queue-en-Brie.

Il est également indiqué qu'après la réunion publique menée par Madame le Maire, les riverains ont été informés de la matérialisation de places de stationnement avenue Albert Sarraut dans le tronçon compris entre la rue du Rond-Point et la rue de Boissy.

Avenue Albert Sarraut : mise en sens unique entre l'avenue du Rond-point et la rue de Boissy et, dans ce même sens, la matérialisation au sol de zones de stationnements en chicane, semaine du 19 juin. Ce dispositif est mis en place à titre expérimental pour une durée de six mois.

Rue du Tilleul : matérialisation au sol des places de stationnements en chicane pour pouvoir se rabattre et augmenter la fluidité de la circulation. Opération effective depuis le 19 juin.

Angle rue du Moulin à Vent et Route de la Queue-en-Brie (travaux réalisés semaine du 5 juin) :

- Mise en place de dispositifs anti-stationnements : pose de potelets et de barrières,
- Marquage d'un passage piétons pour sécuriser et protéger la traversée des piétons et ralentir la circulation dans le virage très accidentogène,
- Réfection partielle du trottoir au niveau du tournée à droite à l'angle de la rue du Moulin à Vent,
- Déplacement du panneau Interdiction aux poids lourds pour une meilleure visibilité.

Mr Chaffaud précise qu'il s'agit d'aménagements provisoires et qu'une demande auprès du Conseil départemental est en cours pour la création d'un plateau surélevé qui devrait être effectif à terme.

Rue Gabriel Péri : officialisation du stationnement entre l'avenue du Bel Air et l'avenue du Coteau et marquage des places d'ici la fin juin.

Mr Kirchhoffer fait remarquer que le stationnement en chicane en double sens peut poser problème lorsque trois véhicules se suivent et ne peuvent pas se rabattre.

Mme Chicheportiche informe que des retours de riverains ont été enregistrés concernant l'avenue Albert Sarraut

	<p>car certains souhaiteraient la mise en sens unique dans l'autre sens. Cette solution ne peut être envisagée car elle ne ferait qu'engorger la rue du Moulin à Vent.</p> <p>Concernant la rue du Tilleul, on constate aujourd'hui une baisse du stationnement, plus de fluidité et la réduction de la vitesse notamment dans le virage.</p> <p>Suite à l'aménagement et la matérialisation de places de stationnements rue de Boissy, Mme Jakoury constate une amélioration du stationnement dans son secteur, mais déplore néanmoins moins de places de stationnements au niveau des commerces et plus en direction du centre-ville. Il manque deux places notamment à l'angle rue de Boissy et A. Sarraut. Une matérialisation pourrait être faite.</p>
<p>Travaux rue Dauphine JP. CHAFFAUD</p>	<p><u>Présentation des travaux en charge par le territoire du Grand Paris Sud Est Avenir</u> (hors éclairage public et assainissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Enfouissement des réseaux et de l'éclairage public - Requalification de la voie avec la création d'une zone partagée piétons/vélos avec un marquage délimitant cette zone - Modification de l'entrée de la rue du Docteur Roux et mise en place de plateaux surélevés pour réduire la vitesse des automobilistes (profil resserré et arrondi). <p>Début prévisionnel des travaux : septembre 2017</p> <p>Estimation du coût des travaux : environ 1,5 million d'euros</p>
<p>Travaux de rénovation Procession I3F C. CHICHEPORTICHE</p>	<p>Travaux de ravalement de façades de toute la résidence de la Procession par le bailleur I3F, par étapes :</p> <p>1^{ère} tranche : du 12 au 24 rue Henri Dunant – démarrage en septembre prochain pour une durée de 3 mois,</p> <p>2^{ème} tranche : du 2 au 10 rue Henri Dunant – démarrage en janvier 2018,</p> <p>3^{ème} tranche : du 2 au 6 rue du Tir à Fusil - date à finaliser.</p> <p>Une communication locataires sera effective durant toute la période du chantier.</p>
<p>Projet immobilier Les Villas du Fort C. CHICHEPORTICHE</p>	<p><u>Rappel du projet</u> : Il s'agit d'une construction d'un immeuble de 75 logements (54 en accession et 21 en location), d'un parking en sous-sol de 90 places accessible depuis l'avenue de la Chapellerie. L'opération est très basse : un étage au-dessus du rez-de-chaussée et un niveau de combles. Le volume de la construction est implanté à 4 mètres en retrait de l'alignement des avenues du Fort et de la Chapellerie, protégées derrière une grille et des haies, des villas urbaines se succèdent dans le paysage du parc et sur une profondeur de 21 mètres. Ce qui laisse un grand volume derrière au niveau des pavillons existants.</p>

	<p>Les toitures terrasses seront végétalisées et les espaces libres permettront de planter en pleine terre 29 arbres et 6 arbres seront conservés.</p> <p>Le chantier vient de redémarrer et les travaux de défrichage ont été réalisés en mars dernier.</p> <p><u>Point sur les réservations à fin mars 2017</u> : sur les 54 logements mis à la vente, 22 logements sont réservés.</p> <p>Sur les 22 logements réservés, 12 sont réservés par des sucyciens, 8 sont des habitants des villes alentours et 2 hors département.</p> <p>Livraison aux alentours de septembre 2018</p>
<p>Questions diverses JP. CHAFFAUD C. BOIN</p>	<p>Entretien et nettoyage du parc de la Garennière (Mr Morand) :</p> <p>Mr Morand, riverain du parc, soulève deux problèmes de propreté du parc :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Entretien et nettoyage du parc insuffisants notamment en cette période estivale et le dimanche où le parc est extrêmement fréquenté. Nombre insuffisant de poubelles. Le ramassage irrégulier des poubelles (1 fois par semaine) provoque des débordements de détritrus et la présence de bêtes qui viennent percer les sacs poubelles pour manger. Les ordures de fait se répandent au sol dans le parc. <p>Mr Morand souhaiterait une augmentation de la fréquence de ramassage et le remplacement des poubelles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) La présence des deux gros rochers trop proches des maisons et de l'allée piétonne dans le parc. Il indique que ces rochers servent à casser les bouteilles de verre par les jeunes. Par conséquent, on constate du verre partout rendant la zone très dangereuse notamment pour les enfants fréquentant le parc et un bruit incessant. <p>Mr Morand souhaiterait l'enlèvement ou le déplacement des rochers, dans l'herbe, plus éloigné des populations.</p> <p>Mr Boin répond que ces rochers sont très lourds à déplacer et qu'ils font partie du paysage. Toutefois, cette information va être relayée aux services techniques pour envisager une solution. Mr Boin poursuit en signalant qu'il ne faut pas hésiter à signaler à la Ville ce type de problèmes pour une intervention immédiate par les services municipaux. Par ailleurs, il précise également que tous les débris de verres signalés dans les parcs ou aires de jeux sont immédiatement enlevés.</p> <p>Concernant le problème des poubelles, Mr Boin indique qu'à partir du mois de mai, les parcs de la ville en général</p>

sont très fréquentés. La fréquence du ramassage des poubelles n'a pas été augmentée mais des poubelles seront rajoutées sur le parc.

En revanche, en cas de difficulté de propreté le week end, une équipe intervient le samedi et un contremaître peut être sollicité le dimanche.

Le problème de la résistance des sacs poubelle se pose à l'échelle de la ville (corbeaux, chats, renards).

Une réflexion est en cours pour l'achat de sacs plus résistants ou changer le type de poubelles comme c'est le cas par exemple actuellement au parc des sports.

Précision sur le remplacement des abris de bus (Mr Morand) :

Mr Boin explique que le marché public « Clear Channel » arrivait à terme après une période de huit ans. La relance d'un marché était donc nécessaire. JC Decaux a été retenu pour une période de 20 ans (meilleur confort et qualité du mobilier et maintenance renforcée). C'est pour cette raison que seuls les abris de bus sur le territoire communal sont en cours de changement, les autres restants à la charge du territoire. Au total cela représente 50 abris de bus à changer. Seul l'éclairage public reste à la charge de la Ville. Les anciens abribus ne sont pas détruits mais récupérés par Clear Channel et réutilisés.

Fin de travaux prévisionnelle : mi-août.

Fibre optique (Mr Morand) : Mme Bourdinaud répond que le raccordement des premiers clients est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2017.

Des questions qui n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour ont été posées. Elles donneront lieu à des réponses individuelles (Avancement du dossier rétrocession Les Demeures du Parc, voisins vigilants, ZAC du Fort ...).

Signalements (Mr Kirchhoffer) :

- Stationnement quasi définitif d'une camionnette dans le secteur de la résidence des 3 épis,
- Vitesse excessive rue de la Procession,
- Panneau « priorité à droite » enlevé et jamais remplacé.

Mr Boin va relayer les informations à la responsable de la Police municipale ainsi qu'aux services techniques pour contrôle, verbalisation et remise en place de la signalétique.

Madame Chicheportiche clôture la séance en remerciant les participants et en proposant une ballade urbaine à la rentrée. Un courriel de sondage sera lancé pour définir la date et l'horaire de cette visite.